

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 15 mars 2010 18h
BOUVAINCOURT
Compte rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 10 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain BRIERE présente aux délégués communautaires la Lettre du Président n°1 de Mars 2011 qui est joint au dernier conseil communautaire du jour.

Il informe que les prochains numéros leur seront envoyés par courriel et souhaite que les délégués communautaires se rapprochent de Jean-Pierre VANECK (jpvanneck@cc-breslemeritime.fr ou au 02.27.28.05.92) afin de lui fournir leur adresse courriel. Les personnes qui n'en ont pas pourront retirer cette lettre à la CCBM ou sur la boîte mail de leur mairie.

Monsieur Alain BRIERE informe que la commune d'Allenay a récemment délibéré favorablement au sujet du versement des fonds de concours à la CCBM pour le financement des ALSH 2011.

1- Finances – vote Compte Administratif 2010- Budget Général

Section de fonctionnement

Le montant des mandats de fonctionnement émis s'élève pour 2010 à 5 216 492,15€ et les titres de recettes à 6 090 976,59€ soit un résultat d'exercice excédentaire de 874 484,44€ et un résultat de clôture de + 4 640 991,96€ compte tenu du résultat reporté de + 3 766 507,52€.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 763 625,64€ et les recettes d'investissement à 1 300 099,90€ soit un résultat d'exercice de + 536 474,26€ et un résultat de clôture excédentaire de 356 539,74€ compte tenu du résultat reporté de – 179 934,52€.

Les restes à réaliser dépenses d'un montant de 1 109 000€ concernent les programmes suivants :

- P11 – Matériel informatique : 7 000€
- P12 – Mobilier de bureau : 9 000€
- P13 – Bâtiments communautaires : 50 000€
- P14 – Centre aquatique intercommunal : 56 000€
- P17 – Matériels ordures ménagères : 10 000€
- P18 – Création d'une déchetterie : 10 000€
- P19 – Extension bâtiment administratif – RAM : 967 000€

Les restes à réaliser recettes d'un montant de 780 000€ concernent les programmes suivants :

- P19 – Extension bâtiment administratif – RAM : 780 000€

- Le résultat de clôture global des 2 sections présente un excédent de 4 997 531,70 € pour permettre de réaliser les projets de la communauté de communes au niveau du budget général : centre aquatique, extension bâtiments administratifs, déchetterie de Beauchamps, renouvellement du matériel OM et de couvrir les besoins de financement concernant les programmes d'investissement du budget annexe ZI (parc environnemental d'activités de Gros-Jacques).

- Le résultat global consolidé (budget général et budget annexe ZI) s'élève à + 1 021 746,77€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2010 relatif au budget général.

2- Finances – affectation des résultats- Compte Administratif 2010 – Budget Général

Considérant le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 356 539,74€ et le besoin de financement des restes à réaliser d'un montant de 329 000€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve que la somme de 4 640 991,96€ correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement soit affectée en excédent de fonctionnement reporté – ligne budgétaire 002 pour 4 640 991,96€.

3- Finances – Vote Compte Administratif 2010 – Budget annexe ZI

Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 266 059,37€ et les recettes à 207 114,38€ soit un déficit de 58 944,99€.

Le résultat de clôture s'élève à – 54 232,68€ compte tenu du résultat reporté de + 4 712,31€.

Section d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 1 651 864,05€ et les recettes à 865 907,40€ soit un déficit de 785 956,65€ et un résultat de clôture déficitaire de 3 921 552,25€ compte tenu du résultat reporté de – 3 135 595,60€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 127 200€ pour les dépenses et concernent les programmes :

P104 – acquisitions de terrains : 50 000€.

P14 – aménagement ZAC phase 1 et 1bis Saint-Quentin-Lamotte : 47 000€

P16 – acquisition de matériel : 18 000€

P19 – aménagement ZAC phase 2 – tranche 1 Oust-Marest : 754 000€.

P20 – aménagement ZAC phase 4 – tranche 1 Saint-Quentin-Lamotte : 258 200€

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à 4 038 900€ et concernent les programmes :

P104 – acquisitions de terrains : 946 700€

P14 – aménagement ZAC phase 1 et 1 bis : 784 000 €

P19 – aménagement ZAC phase 2 – tranche 1 : 2 050 000€

P20 – aménagement ZAC phase 4 – tranche 1 : 258 200€

Le solde des restes à réaliser s'élève à + 2 911 700€.

Le résultat de clôture global des 2 sections s'élève à – 3 975 784,93 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2010 du budget annexe ZI.

4- Finances – Affectation des résultats – Compte Administratif 2010 – Budget annexe ZI

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve que la somme de 54 232,68€ correspondant au résultat déficitaire de la section de fonctionnement soit affectée à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 54 232,68€.

5- Finances – Compte de Gestion 2010- Budget Général

Considérant que les opérations du compte de gestion 2010 du budget général présentées par Madame La Trésorière de la Ville d'Eu sont identiques au compte administratif précédemment énoncé et n'appellent donc ni observation, ni réserve,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2010 du budget général.

6- Finances – Compte de gestion 2010- Budget annexe ZI

Considérant que les opérations du compte de gestion 2010 du budget annexe ZI présentées par Madame la Trésorière de la Ville d'Eu sont identiques au compte administratif précédemment énoncé et n'appellent donc ni observation, ni réserve,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2010 du budget annexe ZI.

7- Finances – demande admission en non valeurs titre de recettes

Monsieur le Comptable du Trésor informe la CCBM que, malgré les procédures engagées, il n'a pu procéder au recouvrement du titre 47 de l'exercice 2009 au nom du restaurant TAJ MAHAL au Tréport d'un montant de 80€.

Ce titre concerne un encart publicitaire dans le guide pratique touristique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise l'admission en non-valeur de ce titre qui fera l'objet d'un mandatement au compte 654 de l'exercice 2011.

8- Débat d'orientation budgétaire 2011 (Présentation par Monsieur Alain BRIERE)

Monsieur Alain BRIERE propose le débat d'orientation budgétaire 2011 avec les thèmes suivants qui ont été abordés lors de la commission finances du 15 février 2011 et lors de la réunion des 21 maires du 17 février 2011 :

- 1 – Budget général – analyse du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010.
- 2 – Budget général – programmes d'investissement – emprunts prévisionnels – incidences budgétaires.
- 3 – Budget général – section de fonctionnement – dépenses - répartition fonctionnelle par compétence.
- 4 – Budget annexe ZI – programmes d'investissement – emprunts prévisionnels – incidences budgétaires.
- 5 – Budget annexe ZI – prévision budget d'entretien du parc d'activités de Gros-Jacques.
- 6 – Etude des compétences nouvelles et élargissement des compétences actuelles – incidences financières.
- 7 – Budget général – section de fonctionnement – recettes - prévisions de recettes fiscales.

Monsieur Alain BRIERE expose que la CCBM a dégagé un résultat excédentaire en 2010 de l'ordre de 800 000 € ; il ajoute que compte tenu d'une inflation prévisible de 2%, il est difficile de prévoir une baisse au niveau des dépenses de fonctionnement et notamment avec la revalorisation du prix de l'énergie.

Il indique que les Conseils Généraux 80 et 76 ont voté une stabilité fiscale pour 2011.

Dans ces conditions, il propose une augmentation des taux d'imposition de la CCBM de l'ordre de 3% ; A titre d'exemple, le taux d'imposition de la TH passerait de 1,54% à 1,58%, celui de la TF bâti de 3,87% à 3,98% et celui de la TF non bâti de 5,92% à 6,10%. Ces projections de taux ne tiennent pas compte des nouvelles modalités liées à la réforme de la taxe professionnelle et qui ne seront connues qu'au mois d'Avril avec un report du vote du budget au 30.04.2011.

Il indique que la CCBM devra financer en 2011 une nouvelle compétence transférée en 2010 à savoir l'insertion via les missions locales d'Abbeville et de Dieppe. Le coût de cette compétence est de l'ordre de 52 000 € par an.

D'autre part, il convient de prévoir le financement des opérations d'investissement du budget général (construction BATRAM, construction 3^{ème} déchetterie, centre aquatique) ainsi que ceux du budget annexe Zone Industrielle)

Enfin, il expose que l'Etat verse une compensation de perte de taxe professionnelle mais que ce montant est calculé sur les bases de 2009 et qu'elle ne tient donc pas compte de l'évolution annuelle de ces bases et que cela contribue un manque à gagner pour la communauté de communes.

Mr Emmanuel MAQUET souhaite intervenir en indiquant qu'une hausse de la fiscalité de la CCBM consécutive à des transferts de compétences devrait se répercuter par une baisse des taux au niveau des communes.

Il souhaiterait connaître les données financières pour 2011.

Mr Alain BRIERE répond que ces éléments n'ont pas encore été reçus et qu'il est nécessaire de se positionner pour préparer les budgets primitifs.

Mr Alain LONGUENT indique que l'impact sera très limité au niveau du montant soit un complément de recettes de l'ordre de 47000 €.

Il rappelle que les compensations de l'Etat sont perçues en euros constants sans tenir compte de l'inflation ; De plus, il y a un risque réel de transfert d'impôts des entreprises vers les ménages.

En définitive, le Conseil Communautaire donne un avis favorable sur l'augmentation de 3% pour préparer le budget primitif 2011.

9- Communication – Impression « Lettre de l'Entente » - résultats de consultation MAPA et autorisation de signature de marché

Afin de respecter les textes en vigueur sur les marchés publics et après la décision de passer à huit le nombre de pages de chaque numéro de la Lettre de l'Entente, une consultation a été lancée le 23 février 2011 pour l'édition des trois numéros prévus en 2011.

Quatre sociétés ont répondu à cet appel d'offre et après étude de ces offres en fonction des critères qui avaient été communiqués aux postulants (40% pour la valeur technique de la proposition, 40% pour le prix des prestations et 20% pour les délais), la proposition de la SARL ICH de Criel-Sur-Mer pour un montant de 7470 euros HT a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil communautaire entérine cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

10- OM – Construction de la déchetterie de Beauchamps – Autorisation signature marché

Par délibération du 17 juin 2010, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de construction d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Beauchamps et cela sur la base du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les prestations sont divisées en 4 lots :

Lot 1 : VRD et Gros-œuvre étendu

Sous-ensemble 1 : Terrassements généraux / voirie

Sous-ensemble 2 : Réseaux divers : EP, EU)

Sous-ensemble 3 : Electricité (Courants forts et courants faibles)

Lot 2 : Fourniture, installation et raccordement d'un bâtiment modulaire

Lot 3 : Fourniture et mise en œuvre d'un quai de déchargement en béton

Lot 4 : Aménagement des espaces verts, clôture et portails

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 8 février 2011 aux publications habilitées à recevoir des annonces légales : BOAMP et Marchés Sécurisés.

La CAO s'est réunie les mercredi 2 mars 2011 et lundi 14 mars 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et au jugement des offres présentées par les candidats ayant participé à la consultation.

La CAO est chargée d'examiner l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution suivants :

Prix des prestations : 55 %

Valeur technique de l'offre : 45 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'une part d'entériner la proposition de la CAO et d'autre part d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché (4 lots) :

LOT 1 - VRD ET GROS-ŒUVRE ETENDU : STPA (variante) pour un montant de 231 302,01 € HT

LOT 2 - FOURNITURE, INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'UN BATIMENT MODULAIRE : MARTIN CALAIS pour un montant de 17 125,00 € HT

LOT 3 - FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN QUAI DE DECHARGEMENT EN BETON : MODULO BETON pour un montant de 359 540,00 € HT

LOT 4 - AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS, CLOTURE ET PORTAILS : VIDAM ESPACES VERTS pour un montant de 28 300,60 € HT

11- Equipements communautaires – centre aquatique – lancement procédure mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'équipement

Par délibérations en date du 10 février 2011, le conseil communautaire a notamment :

- approuvé le programme de l'équipement aquatique élaboré par le cabinet H2O,
- décidé de lancer la procédure de consultation en appel d'offres restreint en vue de conclure le marché de conception réalisation qui permettra la réalisation de son équipement aquatique et de prendre tout acte afférent à cet effet.
- décidé de procéder, conformément notamment aux dispositions de l'article 22-I-5° du code des marchés publics, à l'élection des 5 titulaires et des 5 suppléants qui siégeront au sein du jury de ce marché de conception réalisation, jury placé sous la présidence du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant.
- autorisé Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention pour cette opération.

Considérant qu'il convient dès à présent d'enclencher les réflexions sur le mode de gestion futur du centre aquatique intercommunal,

Considérant qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage disposant notamment des compétences techniques, économiques, réglementaires et juridiques s'avère nécessaire pour déterminer la gestion de l'équipement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du centre aquatique intercommunal.

12- Aménagement numérique – Autorisation convention avec le Syndicat Mixte Somme Numérique pour le raccordement de la ZAC au réseau fibre optique départemental

Par arrêté interpréfectoral du 25 juin 2009, la communauté de communes a été autorisée à étendre ses compétences à « l'aménagement numérique du territoire ».

Par délibération du 17 décembre 2009, le conseil communautaire, considérant les propositions de budget pour 2010 et notamment le montant de la cotisation demandée et les décisions actées pour la prise en charge des annuités d'emprunts antérieurs, a décidé son adhésion définitive au syndicat mixte « SOMME NUMERIQUE » à compter de 2010 pour les communes du territoire de la Somme.

Par lettre du 27 janvier 2010, le Syndicat Mixte nous a fait parvenir le dossier définitif de candidature de Somme Numérique à l'appel à projets en vue d'obtenir un financement FEADER au titre de l'aménagement numérique du littoral picard.

Malgré un déploiement de près de 800 km de fibre optique, le réseau Philéas Net n'a pas pris en compte la partie la plus littorale du territoire départemental de la Somme, constituée de six communautés de communes dont celle de Bresle Maritime.

Cette situation étant actuellement préjudiciable pour le développement du parc d'activités de Gros-Jacques, le syndicat mixte a proposé de réaliser des travaux pour équiper les zones d'activités en très haut débit.

Par délibération du 22 avril 2010, le conseil communautaire a décidé de valider cet appel à projets FEADER présenté par SOMME NUMERIQUE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte SOMME NUMERIQUE pour le raccordement de la zone d'activités de Gros-Jacques au réseau en fibre optique départemental.

La participation de la CCBM a été fixée à 64 387,50€ HT.

13- Désignation délégués communautaires de la commune d'Allenay aux commissions consultatives de la CCBM

Madame Le Maire de la commune d'ALLENAY informe la CCBM que le conseil municipal réuni le 28.02.2011 a décidé la désignation des différents délégués pour représenter la commune au sein de la communauté de communes Bresle Maritime :

-Madame GUERIEL Marie-Thérèse (Maire) titulaire.

-Monsieur MARTEL Arnaud (adjoint) délégué suppléant souhaitant intégrer la commission Tourisme.

-Madame MOREL Anne-Marie (adjointe) déléguée suppléante souhaitant intégrer la commission Déchets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide cette mise à jour des membres des commissions consultatives de la communauté de communes.

INFORMATIONS

- 1- Bilan commercial et financier du PEA Gros-Jacques présenté par Mr Jean-Pierre TROLEY
- 2- Rappel aux communes souhaitant bénéficier du groupement de commandes « balayage » par l'envoi de leurs délibérations à la CCBM
- 3- Point sur la journée « mutualisation » organisée par Mairies-Conseils

Fin à 19h30

Signatures des délégués présents

N°	Nom / Prénom	Emargement
1	Mme GUERIEL Marie-Thèrese (Allenay)	
2	Mme SUEUR Marthe (Ault)	
3	M. PARIS Jean (Ault)	
4	M. RICHARD Patrick (Ault)	
5	M. BRIERE Alain (Beauchamps)	
6	M. VAUTIER Gérard (Beauchamps)	
7	M. BUIRET Hervé (Buigny Les Gamaches)	
8	M. BARDOUX Claude (Bouvaincourt sur Bresle)	
9	M. POYEN Roger (Bouvaincourt Sur Bresle)	
10	Mme DAUMUR Lysiane (Dargnies)	
11	M. LOISEAU Dominique (Dargnies)	
12	M. CAVE Daniel (Embreville)	
13	Mme SUEUR Marianne (Embreville)	
14	M. FOSSE Lucien (Etalondes)	
15	M. FOSSÉ Gérard (Etalondes)	

16	Mme GAOUYER Marie-Françoise (Eu)	
17	Mme BRIFFARD Claudine (Eu)	
18	M. LENGLET Philippe (Eu)	
19	Mme COINTREL – CAREL Françoise (Eu)	
20	Mme ROBILLARD Dorothée (Eu)	
21	M. LEVESQUE Romuald (Eu)	
22	M. DIEPPOIS Bastien (Eu)	
23	M. BARBIER Michel (Eu)	
24	M. GREBOVAL Alain (Eu)	
25	M. FACQUE Eddie (Flocques)	
26	M. GROUT Jean-Claude (Flocques)	
27	M. DEPOILLY Guy (Friaucourt)	
28	Mme POULIE Fabienne (Friaucourt)	
29	Mr PECQUERY Jacques (Gamaches)	
30	Mr LENNE Patrick (Gamaches)	
31	Mr RENOUX André (Gamaches)	
32	Mr CHADELAUX Christian (Gamaches)	

33	M. MARCHETTI José (Incheville)	
34	M. BEURAIN Jules (Incheville)	
35	M. LONGUENT Alain (Le Tréport)	
36	M. JACQUES Laurent (Le Tréport)	
37	M. BOULENGER Régis (Le Tréport)	
38	M. VERMEERSCH Philippe (Le Tréport)	
39	M. LOUVEL Jean- Jacques (Le Tréport)	
40	M. BILON Michel (Le Tréport)	
41	M. POUSSIER Philippe (Le Tréport)	
42	M. TROLEY Jean-Pierre (Longroy)	
43	M. BRECQUEVILLE Marc (Longroy)	
44	M. MAQUET Emmanuel (Mers-Les-Bains)	
45	M. THOMIRE Christian (Mers-Les-Bains)	
46	Mme DOUILLET Régine (Mers-Les-Bains)	
47	M. ALLEGRAND Jean-Louis (Mers-Les-Bains)	
48	M. DELEPINE Michel (Mers-Les-Bains)	
49	M. MARIETTE Daniel (Millebosc)	

50	M. DAVERGNE Jean-Claude (Oust-Marest)	
51	M. ABSIL Jean-Claude (Oust-Marest)	
52	Mme BOVIN Marylise (Ponts Et Marais)	
53	M. ACEBES André (Ponts Et Marais)	
54	M. BOULENGER Reynald (St Quentin Lamotte)	
55	M. DIZAMBOURG Jacques (St Quentin Lamotte)	
56	M. HENOCQUE Alain (Woignarue)	
57	Mme DEVAUCHELLE Mauricette (Woignarue)	